

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°197040 - 76ÈME ANNÉE

CHANGEMENT CLIMATIQUE : LE SEUIL DANGEREUX FRANCHI ENTRE 2027 ET 2042

Une étude publiée dans *Climate Dynamics* écrite par des chercheurs de l'Université de McGill présente une nouvelle méthode de prédiction des températures de la Terre. Selon eux le seuil dangereux, soit une augmentation de 1,5°C de la température mondiale serait atteint entre 2027 et 2041, au lieu de 2052 dans l'approche du GIEC.



UNE NOUVELLE APPROCHE SCIENTIFIQUE

« La nouvelle méthode que nous utilisons pour prédire la température planétaire s'appuie sur des données climatiques historiques, plutôt que sur les relations théoriques mesurées de façon incomplète par les MCG. Cette méthode permet d'évaluer la sensibilité climatique et son incertitude à l'aide d'observations directes, et ne relève qu'un faible nombre d'hypothèses », explique Raphaël Hébert, coauteur et ancien étudiant-chercheur à l'Université McGill.

D'après les auteurs, ce modèle réduit de moitié environ les incertitudes prévisionnelles obtenues à l'aide de la méthode utilisée actuellement par le Giec. Outre ce seuil de réchauffement dangereux franchi entre 2027 et 2042, les chercheurs ont également constaté que le réchauffement attendu était inférieur d'environ 10 à 15%. Néanmoins, ils ont aussi relevé que la fourchette d'un réchauffement « très probable » établie à l'aide de leur nouvelle méthode était comprise dans celle obtenue à l'aide des MCG, et appuyait ainsi cette dernière.

QUELLE CONSÉQUENCE DU FRANCHISSEMENT DU SEUIL DANGEREUX ?

Selon la synthèse du 5e rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les effets du changement climatique très probables sont : une hausse du niveau des mers plus importante que ce qui était prévu dans les analyses antérieures ; des événements climatiques extrêmes (sécheresses, pluies diluviennes, tempêtes, etc.) plus violents et plus fréquents ; une hausse des températures moyennes supérieure à 2 °C d'ici 2100 si on ne suit pas les trajectoires du scénario le plus ambitieux (pour atteindre cet objectif, les émissions totales cumulées ne devront pas dépasser une fourchette de 1 000 à 1 500 gigatonnes de carbone d'ici 2100).

C'est l'existence même de la vie qui est en danger. Le cycle de l'eau sera fortement modifié et risque de rendre totalement aride des zones très pluvieuses. La hausse du niveau des mers va engloutir tout le littoral et mettre en danger la population.

UNE SOLUTION, LA DÉCARBONISATION DE NOTRE MODE DE VIE

La Chine s'est engagée à la neutralité carbone en 2060, le Japon en 2050 tout comme le Vietnam. Ces pays ont présenté une stratégie sur le long terme de transformation profonde de leur société et leur mode de production.

Pendant ce temps-là le gouvernement français n'a plus qu'un mois et demi pour présenter un plan crédible afin de respecter ses engagements internationaux. La décision du Conseil d'État date du 17 novembre et aujourd'hui aucun débat n'a eu lieu devant la représentation nationale. Le Président peut communiquer tant qu'il veut, le Conseil d'État lui demande d'être crédible et de présenter un plan sur le long terme, dans le cas contraire c'est le juge qui prendra ses responsabilités.

Néanmoins au-delà des États, la décarbonisation concerne aussi les collectivités et les entreprises. Nous attendons toujours la stratégie de la Région. C'est bien d'organiser des réunions pimpantes, mais il faut surtout se mettre au travail. Pour notre population, les conséquences du changement sont dramatiques. Mais pendant ce temps-là le roi fainéant se pavane et à du disparaître en vacances.

Si chaque chose à un temps, le climat lui n'a plus le temps.

David Gauvin

LES CATASTROPHES COÛTENT TOUJOURS AUSSI CHERS



150 milliards de dollars de dommages assurés ont été atteints lors des dix catastrophes météorologiques de cette année. Un chiffre plus important qu'en 2019, qui marque clairement l'impact du réchauffement climatique sur les États.

Selon le rapport annuel de Christian Aid, ONG britannique, ces dix catastrophes ont également fait 3.500 morts et ont déplacé plus de 13,5 millions de personnes. Des méga-feux qui ont ravagé l'Australie aux ouragans en série dans les Caraïbes, le coût des événements climatiques extrêmes de 2020, renforcés par le réchauffement, serait bien plus élevé, car la plupart des dommages ne sont pas assurés, a souligné Christian Aid.

A l'accoutumé, ce sont les pays pauvres qui payent le prix le plus lourd, avec seulement 4% des pertes économiques causées par les événements météo extrêmes assurés, contre 60% dans les pays riches. Le rapport de l'ONG se base sur une récente étude publiée dans The Lancet, attestant que la hausse de la température d'au moins 1,1°C depuis le début de l'ère industrielle a considérablement augmenté la fréquence et les impacts des catastrophes météo.

"Que ce soit les inondations en Asie, les sauterelles en Afrique ou les tempêtes en Europe et en Amérique, le changement climatique a continué à faire rage en 2020", a indiqué à l'Agence France Presse, Kat Kramer, responsable climat de Christian Aid.

Parmi ces dix catastrophes, les cinq *les plus coûteuses de 2020 sont liées à une mousson particulièrement importante en Asie*. "Les inondations de 2020 ont été parmi les pires de l'Histoire au Bangladesh, avec plus d'un quart du pays sous l'eau", a souligné Shahjahan Mondal, climatologue à l'université d'ingénierie et de technologie du Bangladesh.

D'autres catastrophes ont causé des dégâts d'au moins 5 milliards de dollars : le cyclone Amphan dans le golfe du Bengale en mai, les incendies de l'ouest des Etats-Unis pendant l'été et l'automne, les incendies ont ravagé l'Australie en janvier.

La saison record des ouragans a eu lieu dans 'Atlantique, avec une série sans précédent de 30 tempêtes suffisamment puissantes pour être nommées. Ces tempêtes ont provoqué au moins 400 morts et 41 milliards de dollars de dégâts aux Etats-Unis, en Amérique centrale et dans les Caraïbes, selon Christian Aid.

En Europe, les dommages les plus importants de 2020 sont deux tempêtes qui ont balayé l'Europe causant un total de 5,9 milliards de dollars de dommages : Ciara au Royaume-Uni et en Irlande en février, et Alex en France et en Italie en octobre.

L'intensification des catastrophes naturelles est liée aux prévisions des scientifiques, attestant que la situation est loin d'être apaisée, ni réglée, mais que des dangers plus importants sont à venir. D'autant plus que les progrès de la science dite "*d'attribution*" permettent d'évaluer combien de fois un événement particulier est dû au réchauffement.

L'Accord de Paris sur le climat prévoit de limiter le réchauffement bien en dessous de 2°C, si possible 1,5°C par rapport à l'ère pré-industrielle. Mais les engagements de réduction de gaz à effet de serre des Etats sont toujours insuffisants pour atteindre ces objectifs.

Céline Tabou

LA CHUTE HISTORIQUE DES ÉMISSIONS DE CO² EN 2020 NE DURERA PAS

Alors que monde était l'arrêt suite à l'épidémie de Covid-19, les émissions mondiales de dioxyde de carbone (CO₂) d'origine fossile ont chuté de 7% en 2020, contre une hausse de 0,1 % en 2019.

Les précédentes baisses considérées comme « *significatives* » atteignaient – 0,9 % en 1945, ou – 0,5 % en 2009. Malgré cela, cette tendance à court terme ne permettra pas d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

En effet, cette chute historique ne permettra pas aux États signataires de l'accord de Paris d'assurer la tenue de leurs engagements climatiques.

D'après le Global Carbon Project (GCP), un consortium réunissant une centaine de scientifiques internationaux, les émissions du principal gaz à effet de serre, le CO₂, liée à l'activité humaine ont atteint cette année les 34 milliards de tonnes de CO₂, soit 2,4 milliards de tonnes de moins qu'en 2019.

ÉDITO

QUELLES VACANCES POUR NOS JEUNES ?



Si la crise sanitaire a été dure pour tout le monde, elle est encore plus compliquée pour les jeunes. Le confinement leur a coupé de leur lieu social, mais aussi a transformé la maison en école. Les difficultés sociales et scolaires se sont exacerbées, mais au-delà du constat aucune réponse n'a été donnée.

Aujourd'hui se pose la question du devenir de l'éducation populaire. Qui n'a pas un souvenir de découverte culturelle, sportive ou de voyage dans le cadre des vacances collectives ? Le secteur militant de l'éducation populaire s'est professionnalisé, la réglementation a enflé et finalement l'éducation populaire a périclité.

Les Francas, la fédération Leo Lagrange, le CASE du Chaudron, l'association culturelle de Joinville, la MJC de Bras Panon, la MJC de St Benoit, la MJC de St Louis, voilà les grands noms des oubliés de l'éducation populaire. Des générations entières d'animateurs militants ont porté un projet d'émancipation réunionnais pour les plus jeunes et les plus fragiles. Dans une Réunion en pleine mutation les piliers de l'éducation populaire se sont donné corps et âme pour tous les jeunes qui se sont succédé dans ces structures.

Mais ensuite, la professionnalisation est venue. Même si l'animation est un métier, la profusion réglementaire ont rendu ces structures entièrement dépendantes des subventions communales. Et dans cette période de crise ils sont les premiers sacrifiés en silence. On a décidé aussi de les précariser en ne les faisant travailler que pendant les périodes de vacances sur des contrats précaires. Ce qui a découragé au fur et à mesure les professionnels de l'éducation populaire.

Mais alors quelle vacances pour les jeunes dont les parents ne peuvent pas payer de loisirs ou de voyage ? Comment se fait-il que l'offre soit devenue tellement faible que le fait de pouvoir inscrire son enfant dans un centre de vacance soit devenu un graal ? La encore tout est question de choix de société, soit on choisit les projets « *pimpants* », soit on décide d'offrir un avenir meilleur aux jeunes. Si le choix est le second, il est grand temps de soutenir plus fortement l'éducation populaire et de mensualiser les professionnels.

« *La finalité de l'action des Francas est la personne humaine et son bonheur* », son bien-être et son émancipation. Leur motif premier de revendication et de mobilisation est de rendre « *l'Homme et le Citoyen le plus libre et le plus responsable possible dans la société la plus démocratique possible* » extrait charte des valeurs Francas

Nou artrouv'

David Gauvin

BOMBARDEMENTS ISRAËLIENS EN PALESTINE ET EN SYRIE

Pas de trêve de fin d'année pour les peuples opprimés au Proche-Orient car Israël continue à pratiquer ses crimes de guerre dans les pays voisins dans le silence le plus total.



La nuit de Noël, ce sont les Syriens qui ont été bombardés par l'armée israélienne, faisant au moins 6 morts et de nombreux blessés dans la région de Masyaf. Les missiles auraient de plus été tirés non pas d'Israël directement, ce qui aurait permis de prouver leur implication auprès de la communauté internationale, mais de Tripoli, ville du nord du Liban. Puis, il y a 3 jours, c'est la Bande de Gaza qui s'est à son tour fait bombarder par Tsahal, ne faisant cette fois-ci heureusement aucun mort, mais des blessés et de très nombreux dégâts matériels.

A chaque fois, Israël a justifié ces attaques en invoquant le bombardement d'infrastructures militaires ennemies. Mais comment peut-on envisager de justifier l'inqualifiable et de continuer à opprimer impunément ces peuples comme le fait actuellement Israël ?

La Palestine est mise sous cloche depuis la fondation d'Israël, avec un blocus total de la Bande de Gaza, où les Gazaouis sont obligés de survivre sans aucun moyen ni aide extérieure et sous la crainte permanente de se voir visés par Tsahal, comme le prouvent les civils tués de façon très régulière par l'armée israélienne, et ce dans l'impunité la plus totale. La situation du reste de la Palestine n'est guère meilleure lorsque l'on sait qu'une grande partie de la Cisjordanie se retrouve colonisée par Israël, et que la population vit également sous la peur des crimes de guerre permanents.

Quant à l'attaque en Syrie, elle ne fera que détruire encore plus cet Etat déjà en ruine du fait de bientôt 10 ans de guerre. Au-delà de cette agression envers un Etat voisin, déjà gravissime étant donné que cela a fait des victimes et de nombreux dégâts matériels, on peut également noter que cette attaque a été réalisée sur le sol libanais sans l'accord de ces derniers, Israël se permettant en effet, en violation totale du droit international de ne pas respecter la souveraineté de son voisin en survolant assez régulièrement leur territoire, ou dans ce cas précis en y disposant des troupes et des armes.

Car, en plus de commettre des crimes de guerre réguliers sur la population palestinienne, Israël se permet également d'occuper les territoires de pays voisins. Si la colonisation de la Palestine est malheureusement connue et est faite en toute impunité, Israël étant protégé par l'ensemble des puissances occidentales et en particulier des Etats-Unis, de moins en moins d'Etat protestent envers cette politique de colonisation. Dernièrement, ce sont par exemple les Emirats-Arabs-Unis et le Maroc qui ont décidé, avec un fort soutien de Trump et de Pompeo de « normaliser » leurs relations avec Israël et ainsi de fait de ne plus condamner leur politique coloniale. Mais cette occupation de terres étrangères ne s'arrête malheureusement pas à la Palestine. Deux Etats supplémentaires ont également une partie de leur territoire qui se retrouve occupé depuis des années : La Syrie avec le Golan, et le Liban avec les Fermes de Chebaa.

Au vu de l'ensemble des crimes de guerre et des violations permanentes des droits humains et internationaux de façon générale, Israël devrait se voir condamner de façon régulière par la communauté internationale, comme c'est déjà le cas de nombreux Etats. Mais cela n'est évidemment pas le cas, ce pays et sa politique meurtrière sont au contraire défendus bec et ongles par d'autres Etats, en particulier par les Etats-Unis. Combien de temps allons-nous encore accepter ces scandaleuses oppressions d'autres peuples par Israël ? Plus que jamais il nous faut médiatiser ces actes barbares, montrer notre solidarité envers ces peuples, défendre leur droit à être libérés de l'oppression israélienne, de ne plus vivre sous la crainte permanente d'attaques de pays étrangers, de voir leur souveraineté respectée et d'enfin espérer vivre en paix.

Mathieu Raffini

CENTENAIRE DU PCF : LE COMMUNISME UNE IDÉE NEUVE ?

De 1956 à 1959, la Guyane, la Martinique, la Guadeloupe et La Réunion se dotent de partis politiques spécifiques. Cet acte d'émancipation reçoit l'approbation du PCF qui célèbre actuellement son centenaire. Il soutient l'Égalité des peuples à disposer d'eux-mêmes. Le respect et la solidarité remplacent la tutelle et la domination. C'est une rupture historique dans l'héritage des rapports issus de la colonisation. Les autres partis français sont toujours dans l'ordre colonial alors qu'on assiste au «*basculement du monde*».



LE GESTE DES COMMUNISTES.

Dix ans après la loi du 19 mars 1946 qui transforma les 4 plus vieilles colonies de l'Empire Français en Département, un vent d'autonomie souffla sur le destin de nos peuples.

- 1956 : création du Parti socialiste Guyanais.
- 1957 : Parti communiste Martiniquais.
- 1958 : Parti Progressiste Martiniquais et Parti communiste Guadeloupéen.
- 1959 : Parti communiste Réunionnais.

Le PCF mit fin à l'existence de ses Fédérations et participa à la mutation politique. Il salua l'émergence de partis, souverains dans leurs réflexions, désormais, responsables devant leurs peuples respectifs et devant l'histoire de l'Humanité. Il a suffi de 4 années pour renverser une logique de tutelle en faveur d'une démarche d'émancipation.

La pratique a été facilitée par une conscience commune de l'Égalité entre les peuples. La primauté était consacrée à la solidarité du peuple colonisateur envers les anciens colonisés, et non l'inverse. Il n'était pas juste de faire payer aux peuples colonisés la mise à niveau de leur développement. Résultat : nous n'avons jamais manqué la solidarité du PCF pour l'amélioration des conditions de vie de la population, la reconnaissance de nos identités et la revendication de l'exercice du pouvoir. A contrario, souvent les obstacles au progrès étaient érigés par des colonisés eux-mêmes, jusqu'à manipuler la Constitution Française !

LA SPÉCIFICITÉ ET LA SOLIDARITÉ.

Sur le chemin de la spécificité et de la solidarité entre nous, retenons 3 expériences significatives.

- Le statut de RUP a été arraché au droit commun européen. Elle est menacée par la recentralisation des fonds par l'Etat Français.
- La reconnaissance d'une date spécifique dans chaque pays pour commémorer l'abolition de l'esclavage est la marque de respect d'une histoire singulière et plurielle.
- La loi faisant du réchauffement climatique et l'étude de ses effets une cause nationale provient d'un parlementaire réunionnais, Paul Vergès, votée à l'unanimité de la représentation politique française.

Ce qui semblait impossible a été réalisé. L'instauration d'un statut particulier dans les anciennes colonies se fera dans un contexte nouveau.

LE BASCULEMENT DU MONDE.

Le centenaire du PCF se situe à un moment crucial du basculement de l'Histoire.

En 2021, pour son centenaire, le Parti communiste en Chine offrira à son peuple la première place au palmarès de l'économie mondiale. Tout est parti du 23 juillet 1921. Ce jour-là Mao avait réuni clandestinement une douzaine de camarades pour créer le Parti communiste. La réunion a eu lieu, à Shanghai, dans la zone qui était sous occupation française.

Il y a un mois, le PCC a annoncé l'abolition de la pauvreté pour 1,4 milliard d'habitants. C'est une réussite exceptionnelle. A cela, s'ajoutent 2 événements majeurs.

- la victoire sur l'épidémie du Covid-19 et la reprise économique, proche de 2%.
- la création, le 15 novembre 2020, de la plus grande zone de libre-échange économique comprenant les 10 pays de l'ASEAN plus la Chine, le Japon, la Corée du Sud, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Cet accord à 15 Etats a été obtenu sous la présidence du Vietnam à l'ASEAN. C'est un succès considérable pour ce pays de 100 millions d'habitants, dirigé par le Parti Communiste Vietnamien. On annonce un taux de croissance de 2,5% en 2020, après avoir contenu l'expansion du covid-19 à 1441 cas et 35 morts, seulement. Aujourd'hui, les autorités coopèrent avec la France et les Etats Unis qui ont déversé un déluge de bombes sur le pays durant plusieurs décennies.

L'esprit de coopération est la marque de ce siècle car il se fonde sur l'Égalité entre les peuples. Il n'y a pas de doute : le communisme est une idée encore neuve.

Ary Yée Chong Tchi Kan



C'est ce qui n'a cessé d'animer ces centaines de milliers, ces millions de Françaises et de Français, d'étrangers, qui dans notre pays, ont décidé de rejoindre notre parti à travers ces cent années, ces hommes et ces femmes qui ont décidé d'organiser leur révolte, leurs rêves, leurs aspirations, pour proposer un projet d'espoir à notre pays et à son peuple, pour le faire entrer dans la vie.

Fabien Roussel est secrétaire national du PCF depuis novembre 2018

» Di sak na pou di

LA SCIENCE A DONNÉ DES RÉSULTATS, L'OMC LE FERA-T-ELLE ?

Proposition de dérogation aux ADPIC de l'Inde, de l'Afrique du Sud et d'autres membres

N.B : Témoignages avait mentionné la démarche entreprise par l'Inde, l'Afrique du Sud et d'autres pays à l'OMC le 25 novembre dernier (<https://www.temoignages.re/politique/sante/l-afrique-du-sud-et-l-inde-proposent-la-fin-des-brevets-sur-les-vaccins-en-temps-de-pandemie,99854>)

Une proposition de l'Inde, l'Afrique du Sud et de huit autres pays demande à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) d'exempter les pays membres de l'application de certains brevets et autres droits de propriété intellectuelle (PI) en vertu de l'Accord de l'organisation sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, connu sous le nom de ADPIC, pour une période limitée. Il s'agit de garantir que les DPI ne restreignent pas la mise à l'échelle rapide de la fabrication des vaccins et des traitements contre le COVID-19. Bien que quelques membres aient exprimé des préoccupations au sujet de la proposition, une grande partie des membres de l'OMC soutient la proposition. Il a également reçu le soutien de diverses organisations internationales, des agences multilatérales et de la société civile mondiale.

Des temps sans précédent nécessitent des mesures peu orthodoxes. Nous l'avons vu dans l'efficacité des confinement stricts pendant une période limitée, comme une intervention politique, pour freiner la propagation de la pandémie. Le Fonds monétaire international (FMI) dans son édition d'octobre 2020 des Perspectives de l'économie mondiale stipule que : « ... *Cependant, le risque de résultats de croissance moins bons que prévu reste considérable. Si le virus resurgit, si les progrès en matière de traitements et de vaccins sont plus lents que prévu, ou si l'accès des pays à ces derniers reste inégal, l'activité économique pourrait être plus faible que prévu, avec une nouvelle distanciation sociale et des verrouillages plus stricts* ». La situation semble plus sombre que prévu, nous avons déjà perdu 7% de la production économique par rapport au scénario de référence projeté en 2019. Cela se traduit par une perte de plus de 6 billions de dollars du PIB mondial. Même une amélioration de 1% du PIB mondial par rapport au scénario de référence ajoutera plus de 800 milliards de dollars à la production mondiale, compensant certainement la perte d'un ordre beaucoup plus bas pour un secteur de l'économie en raison de la dérogation.

Un simple signal garantissant un accès rapide et abordable aux vaccins et aux traitements fonctionnera comme un grand rappel de confiance pour la reprise de la demande dans l'économie. Avec l'émergence de vaccins efficaces, il semble y avoir un certain espoir à l'horizon. Mais comment les rendre accessibles et abordables pour la population mondiale ? La question fondamentale est de savoir s'il y aura suffisamment de vaccins Covid-19 pour circuler. Dans l'état actuel des choses, même les scénarios les plus optimistes d'aujourd'hui ne peuvent garantir l'accès aux vaccins et aux thérapies Covid-19 pour la majorité de la population, dans les pays riches comme dans les pays pauvres, d'ici la fin de 2021. Tous les membres de l'OMC sont d'accord sur un compte rendu qu'il est urgent d'augmenter la capacité de fabrication de vaccins et de produits thérapeutiques pour répondre aux besoins mondiaux massifs. La proposition de dérogation aux ADPIC vise à répondre à ce besoin en veillant à ce que les obstacles à la propriété intellectuelle n'empêchent pas une augmentation de la capacité de fabrication.

POURQUOI LES FLEXIBILITÉS EXISTANTES DANS L'ACCORD SUR LES ADPIC NE SONT PAS SUFFISANTES

Les flexibilités existantes au titre de l'Accord sur les ADPIC ne sont pas adéquates car elles n'ont pas été conçues en gardant à l'esprit les pandémies. Les licences obligatoires sont délivrées à un pays par un pays, au cas par cas et produit par produit, où chaque juridiction dotée d'un régime de propriété intellectuelle devrait délivrer des licences obligatoires distinctes, ce qui rend pratiquement la collaboration entre pays extrêmement onéreuse. Si nous encourageons l'utilisation des flexibilités de l'Accord sur les ADPIC, celles-ci sont longues et lourdes à mettre en œuvre.

Par conséquent, seule leur utilisation ne peut garantir l'accès en temps opportun à des vaccins et des traitements abordables. De même, nous n'avons pas vu de progrès très encourageants sur le pool d'accès à la technologie Covid19 de l'OMS ou sur l'initiative C-TAP, qui encourage la contribution volontaire de la propriété intellectuelle, de la technologie et des données pour soutenir le partage mondial et l'expansion de la fabrication des produits médicaux de COVID-19. Les licences volontaires, même lorsqu'elles existent, sont entourées de secret. Leurs termes et conditions ne sont pas transparents. Leur portée est limitée à des montants spécifiques ou à un sous-ensemble limité de pays, encourageant ainsi le nationalisme plutôt qu'une véritable collaboration internationale. Pourquoi est-il nécessaire d'aller au-delà des initiatives de coopération mondiale existantes ?

Les initiatives de coopération mondiale telles que le mécanisme COVAX et l'ACT-Accelerator sont insuffisantes pour répondre aux besoins mondiaux massifs de 7,8 milliards de personnes. L'initiative ACT-A vise à procurer 2 milliards de doses de vaccins d'ici la fin de l'année prochaine et à les distribuer équitablement dans le monde. Avec un régime à deux doses, cependant, cela ne couvrira qu'un milliard de personnes. Cela signifie que même si ACT-A est entièrement financé et fructueux, ce qui n'est pas le cas actuellement, il n'y aurait pas assez de vaccins pour la majorité de la population mondiale.

L'EXPÉRIENCE PASSÉE

Au cours des premiers mois de la pandémie actuelle, nous avons vu que les étagères ont été vidées par ceux qui avaient accès aux masques, des EPI, des désinfectants, des gants et d'autres articles essentiels de Covid-19 même sans leur besoin immédiat. Il ne devrait pas en être de même pour les vaccins. Finalement, le monde a pu accélérer la fabrication des produits essentiels de Covid-19 car il n'y avait pas de barrières IP qui l'empêchaient. À l'heure actuelle, nous avons besoin de la même mise en commun des droits de propriété intellectuelle et du savoir-faire pour intensifier la production de vaccins et de traitements, ce qui n'a malheureusement pas été le cas, ce qui nécessite la dérogation.

C'est la pandémie - un événement extraordinaire, unique dans la vie - qui a mobilisé la collaboration de multiples parties prenantes. Ce sont les connaissances et les compétences détenues par des scientifiques, des chercheurs, des experts en santé publique et des universités qui ont permis les collaborations transnationales et l'énorme financement public qui ont facilité le développement de vaccins en un temps record - et pas seulement la propriété intellectuelle !

La voie à suivre

La proposition de dérogation aux ADPIC est une réponse ciblée et proportionnée à l'urgence de santé publique exceptionnelle à laquelle le monde est confronté aujourd'hui. Une telle dérogation s'inscrit parfaitement dans les dispositions de l'article IX de l'Accord de Marrakech qui a institué l'OMC. Cela peut aider à faire en sorte que des vies humaines ne sont pas perdues faute d'un accès rapide et abordable aux vaccins. L'adoption de la dérogation rétablira également la crédibilité de l'OMC et montrera que le système commercial multilatéral continue d'être pertinent et peut fonctionner en temps de crise. Le moment est venu pour les membres de l'OMC d'agir et d'adopter la dérogation pour sauver des vies et aider à remettre rapidement l'économie sur la voie de la relance.

Si rendre les vaccins disponibles était un test scientifique, les rendre accessibles et abordables sera un test pour l'humanité. L'histoire doit se souvenir de nous pour la « cote AAA », c'est-à-dire pour la disponibilité, l'accessibilité et l'abordabilité des vaccins et des traitements Covid19 et non pour une seule « cote A » pour la disponibilité uniquement. Nos générations futures ne méritent rien de moins.

Brajendra Navnit
Ambassadeur et Représentant permanent de l'Inde auprès de l'OMC



MON TÊTE A KOUPÉ SI SO LÉSPÈSS ZAFÈR I APÈL POIR I SHANJ AN FRUI !

Mézami mon kaz néna drol zafèr, mé mi pans mon kaz la pa tousèl . Mi antan déza d'issi in pé l'aprè souf dann mon zorèye : « Mé kossa l'ariv Justin ankor zordi ? Li oi vizyon, li fé mové rèv, son manzé la malpassé, néna lontan li la pankor pirezé, sansa lo bébète kovid l'aprè fé kass kou dann son do ? ». Panik pa lé ga, arien dann tousala l'ariv amoin. Sof in poir !

Sof in poir mi oi dovan moin-nou lé mèm an fass-a-fass kan mi assir dann la kizine- dopi inn-dé somenn déza. Poir-la d'aprè sak in pé la di amwin sa i sort Lafrik di Sid é li lé dann in gayar koup lo frui é li l'aprè aspèr d'ète mir. Mé si i lé la, li la p'ariv tousèl. Néna d'moun la ramass sa vèr dann son péi . Néna l'aviyon sansa bato l'amenn sa issi shé nou épi li la fini son cours dann bann gran bébète sipèrmarshé néna issi La Rényon... épi néna mon madam l'ashtë ali an pansan poir-la sa in frui l'érop, in frui déor, kékshoz konm in gouyav de Franss sa i doizète bon sa. Kan li lé mir..

Kan li lé mir, mi di pa non. Mi di pa dann son péi li la pa bon, mwin lé mèm sir si i lèss ali o pyé laba si li gingn solèye bien konm kif o, si li fé son otosintèz korèktoman, sa i doizète in bon frui. Biensir li trap pa nout létshi, nout longani, nout zanana, nout frui di dragon épi d'ot ankor, mé li pé ète valab konm in gouyav rouz sansa blan...Mi ézite in pé pars in vré manzèr gouyav lé riskab pran sa pou in zirman.gouyav lé bon sa, é étan pti mwin la fé kék vant plin avèk sa.Mé san kréतिकé, lo poir i doizète bon, si li vé mir !!!

Pars pou l'instan mi oi pa li mir.Tou lé zour mi rogard ali, é mi pé dir li ossi li rogard amwin, tazantan mi apiye in pé dsi li ankashète mon madam, mé li lé parèye. Mwin la pa dovinèr, mé mi oi li bien fini son vi dann in sak poubèl noir pou zété san tardé. I fo kroir mwin lé bien passyan, si li lé ankor la, dsi la tab la kizine, dann in zoli koup i apèl koup do frui. Frui ? Mi oi pa li dovnir frui mwin :vi son form, épi son dirté, épi son lourdèr, épi konm i lé pa sinpatik, mi panss li lé bon pou fé kour lo shate kan i vien dann mon kour pou tyé bann zoli –zoli zoizo nout péi.

Néna arienk in mirak i pé sov ali é mirak lé rar koméla. Fransh vérité, mon tête a koupé si so léspèss zafèr i shanj an frui. La pa zordi la vèye.

Justin

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès

71ème année

Directeur de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;

1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:

Jean SImon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques

Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:

Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad

B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

Tél.: 0262 55 21 21 - Email : redaction@temoignages.re

Site Web: www.temoignages.re

Tél : 02 62 55 21 21

Publicité: publicite@temoignages.re

CPPAP: 0916Y92433